

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 09 JUILLET 2024

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

▪ **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire parlementaire

▪ **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 octobre 2023 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF), **dossier n°085** ;
- Projet de loi portant sécurité des systèmes d'information au Burkina Faso, **dossier n°096**.

La séance plénière du mardi 09 juin 2024 s'est ouverte à 09 heures 20 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 12
- absent non excusé : 00
- procurations : 11
- présents : 59
- votants : 70

2. Les annonces

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en sa 37^e séance, tenue le vendredi 05 juillet 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Le compte rendu analytique de la séance plénière du jeudi 27 juin 2024, mis à la disposition des députés, a été adopté.

Par ailleurs, le procès-verbal de la séance plénière du mardi 11 juin 2024, mis à la disposition des députés, a été également adopté.

3. L'examen du dossier n°085

3.1- La présentation des rapports

Le rapport n°2024-007/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par la députée Haoua FOFANA, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Aboubacar KABRE, Sabine COMPAORE/OUEDRAOGO et Yiom pouén Aimé SOME, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2- Le débat général

3.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

L'essentiel des questions et préoccupations des députés a porté sur les points suivants :

- les éléments de réponses à la recommandation de la CAEDS visant à prendre des mesures idoines pour permettre aux ménages de disposer de points d'eau pour le bétail ;
- la réponse à la recommandation formulée par la CGSASH afin de porter un regard particulier sur la qualité des ouvrages à installer ainsi que leur maintenance ;
- le renforcement des capacités des acteurs de l'Etat et des bénéficiaires aux métiers de l'eau ;
- le taux d'accès à l'eau potable au Burkina Faso ;
- le choix des localités bénéficiaires du projet ;
- les mesures prévues pour les réparations des ouvrages hydrauliques ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour l'entretien et la maintenance des ouvrages.

3.2.2- Les réponses du Gouvernement

En réponse aux préoccupations de la plénière, Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement a, concernant **la recommandation de la CAEDS**, rassuré les députés qu'il est prévu, dans la mise en œuvre de ce projet, la réalisation de systèmes d'adduction d'eau potable munis d'abreuvoir au profit du bétail. Le Ministre a ajouté que tous les systèmes hydrauliques à réaliser seront pourvus de point d'eau pour les animaux.

Au sujet de **la recommandation de la CGSASH**, le Ministre a affirmé que des cabinets d'études seront recrutés pour assurer le suivi-contrôle des travaux. Il a également relevé un dispositif de supervision des travaux par l'Administration composé de services techniques centraux et déconcentrés des communes concernées.

En ce qui concerne **le renforcement des capacités des acteurs de l'Etat et des bénéficiaires aux métiers de l'eau**, le Ministre a indiqué que le projet va renforcer les capacités du Centre des métiers de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) en modifiant son statut afin de

l'ériger en centre de formation continue des métiers de l'eau. Ce centre assurera la formation des acteurs des métiers de l'eau des structures centrales et déconcentrées de l'Etat. Il a souligné que ces formations se feront également à la demande.

S'agissant **du point des ouvrages en eau fonctionnels au cours des trois dernières années**, le Ministre a affirmé que le Gouvernement dispose de statistiques. En outre, il a relevé la réalisation d'enquêtes statistiques qui permettent de disposer de données sur les ouvrages en eau fonctionnels. Le Ministre a indiqué que le taux de fonctionnalité des ouvrages réalisés est de 92% en 2023.

Sur **le taux d'accès à l'eau potable au Burkina Faso**, le Ministre a informé les députés qu'il était de 78,3% au niveau national et 92,4% en milieu urbain au 31 décembre 2023. Toutefois, il a reconnu que concernant la disponibilité de l'eau, il subsiste des difficultés.

Sur **le choix des localités bénéficiaires du projet**, le Ministre a porté à la connaissance des députés que les ressources de ce projet sont très modestes et ne peuvent pas couvrir les besoins de toutes les régions du Burkina Faso. Il a relevé la réalisation de châteaux d'eau pour permettre la distribution de l'eau potable au profit de plus 174.000 personnes. Le Ministre a souligné que les régions de l'Est et du Sahel sont prises en compte dans la politique d'approvisionnement en eau potable à travers des réalisations effectuées par le Royaume de Belgique (Est) et la construction de 31 systèmes d'adductions d'eau potable, 10 forages à gros débit, etc. (Sahel).

Concernant **les mesures prévues pour les réparations des ouvrages hydrauliques**, le Ministre a rassuré les députés en annonçant la disponibilité d'un fonds dans le cadre de ce projet.

S'agissant **des mesures prises par le Gouvernement pour l'entretien et la maintenance des ouvrages**, le Ministre a annoncé des sessions de formations au profit des acteurs au niveau local. Il a relevé que le Gouvernement projette remplacer les adductions d'eau à motricité humaine par des systèmes de desserte d'eau incluant la réalisation de châteaux d'eau qui pourront approvisionner un plus grand nombre de populations tout en minimisant les pannes.

3.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, l'ensemble du projet de loi, soumis au vote, a été adopté par l'Assemblée législative de transition à l'unanimité des 70 votants.

A l'issue du vote, Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition a pris la parole pour inviter les députés à s'inscrire dans une dynamique d'unité et de rassemblement des populations lors de leurs prises de parole. Il a rappelé que les deux régions non concernées par le Projet, objet de l'Accord de prêt, sont prises en compte dans d'autres projets similaires beaucoup plus structurants.

4. L'examen du dossier n°096

4.1- La présentation des rapports

Le rapport n°2024-018/ALT/CDD de la Commission du développement durable, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Aboubacar KABRE, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission des finances et du budget (COMFIB) et de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE, Issaka TAPSOBA et Jean Marie KOMBASSERE, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4.2- Le débat général

4.2.1- Les questions et les préoccupations de la plénière

Les questions et préoccupations des députés étaient relatives :

- à la dispersion des textes dans le domaine du numérique ;
- au bilan du Projet d'appui au développement des TIC (PADTIC) ;
- à l'évaluation financière des sites détruits par des attaques terroristes ;
- à la stratégie nationale de cyber sécurité ;
- au renforcement des capacités des acteurs.

4.2.2- Les réponses du Gouvernement

En ce qui concerne **la dispersion des textes relatifs au domaine du numérique**, madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques a reconnu que le secteur est en construction et a rassuré les députés qu'une loi d'orientation est en élaboration. Elle a relevé que des réflexions sont menées pour la production d'un code propre au secteur du numérique.

Quant au **bilan du Projet d'appui au développement des TIC (PADTIC)**, la Ministre a informé la Représentation nationale que ce projet est financé par le Luxembourg et comprend différentes composantes dont l'une d'elles devait aboutir à la mise en place d'un dispositif satellitaire pour la connectivité de certaines zones. Cependant, elle a indiqué qu'au regard du coût élevé du dispositif satellitaire, le Gouvernement a fait le choix de la fibre optique qui est beaucoup plus abordable.

S'agissant de **l'évaluation financière des sites détruits par des attaques terroristes**, la Ministre a relevé la difficulté d'une telle opération. Elle a affirmé que les pertes concernent tous les opérateurs de téléphonie privés tels que MOOV, ORANGE et TELECEL ainsi que quelques propriétés de l'Administration, notamment de l'Agence nationale pour la promotion des TIC (ANPTIC). La Ministre a ajouté que certains sites sont totalement détruits et sont à reconstruire tandis que d'autres le sont partiellement. La Ministre a également relevé les pertes économiques dues à l'interruption des services des opérateurs de téléphonie ainsi que les préjudices subis par les populations. Elle a annoncé aux députés l'engagement pris par le Gouvernement d'accompagner les opérateurs privés pour la reconstruction de dix nouveaux sites à hauteur de plus de trois milliards de francs CFA.

Par rapport à **la stratégie nationale de cyber sécurité**, la Ministre a précisé qu'elle a été adoptée en 2019 et est arrivée à terme en 2023. Elle a déclaré que l'évaluation de sa mise en œuvre est en cours. En outre, la Ministre a relevé que le Gouvernement encourage les différentes structures à avoir des politiques de sécurité sectorielle pour mieux encadrer la sécurisation de leurs systèmes d'information.

Concernant **le renforcement des capacités des acteurs**, la Ministre a reconnu qu'il reste un défi urgent à relever car le Burkina Faso manque d'experts dans le domaine. Elle a indiqué que le Gouvernement s'est engagé

dans la dynamique d'accélérer la transition digitale et a besoin de sécuriser les services et les données. La Ministre a, par ailleurs, souligné que le Gouvernement s'est engagé à court terme à accompagner les écoles de formation pour disposer de cadres compétents dans le domaine digital.

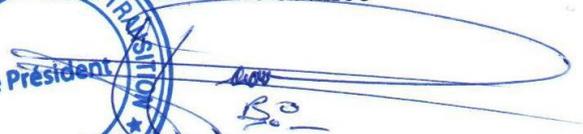
4.3- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, l'ensemble du projet de loi, soumis au vote, a été adopté par l'Assemblée législative de transition à l'unanimité des 70 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 18 juillet 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant code minier du Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance a pris fin à 13 heures 28 minutes.

Ouagadougou, le 09 juillet 2024

Le Président de séance

Dr. Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance



Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire